

Concept de sécurité électrotechnique; www.swisscom.ch/electro

Fiche technique 002: Demande de travail

État: 16.06.2017

La version allemande du concept de sécurité électrotechnique - document principal national (SE-DSR_02400) est à considérer comme juridiquement contraignante.

La section ci-dessous indique quand une demande de travail est nécessaire ainsi que la répartition des responsabilités.

1 Une demande de travail - pour quoi faire?

Normalement, le risque doit être évalué avant toute intervention sur des installations électriques, et les mesures de sécurité requises définies en conséquence. En outre, le chef d'établissement doit être informé de cette activité.

Voici les extraits des prescriptions normatives afférentes (EN 50110-1, édition 2013-3):

- 4 Principes généraux
 - 4.1 Sûreté opérationnelle
 - Une évaluation des risques électriques est obligatoire avant toute procédure de service et toute intervention sur une installation électrique. Cette évaluation doit permettre de déterminer comment la procédure ou le travail doivent être exécutés, et quelles sont les mesures de sécurité et précautions à prendre pour garantir la sécurité.
 - 4.3.1
 - Chaque installation électrique doit être placée sous la responsabilité d'une personne, le chef d'établissement.
 - Les préparatifs des travaux complexes doivent être consignés par écrit.
- 5 Procédures d'exploitation habituelles
 - 5.1 Généralités
 - Les activités doivent être convenues avec le chef d'établissement ou, si nécessaire, avec les responsables de l'installation. Le chef d'établissement ou, le cas échéant, les responsables de l'installation, doivent être informés de la fin de ces activités.

Chez Swisscom, ces points font l'objet de processus définis, notamment par l'établissement et la validation de la demande de travail.

2 Où établir une commande de travaux

Chez Swisscom AG, une commande de travaux sur les installations électriques dans le cadre du concept de sécurité électrotechnique se déroule comme dans le diagramme d'à côté.

En principe, une commande est remise par écrit. Dans le cas de travaux simples et d'arrêts de production, une commande verbale peut suffire. Le contractant établit systématiquement une évaluation des dangers où la méthode de travail, le responsable des travaux, le personnel et les mesures de protection sont spécifiées. (SE-DSR-02400 2.5.2)

2.1 Travaux simples (SE-DSR-02400 1.7.4.2)

Désignent les travaux effectués hors tension et sous une tension de niveau 1 sur les circuits terminaux à basse tension jusqu'à 32 ampères et les circuits terminaux à très basse tension jusqu'à 63 ampères. À l'exception des réparations effectuées hors tension et des mesures afférentes, aucune intervention n'est effectuée sur les ensembles d'appareillage. Les travaux simples nécessitent l'autorisation d'exécution verbale du responsable de l'installation.

2.1.1 Explication "Travail sous tension 1":

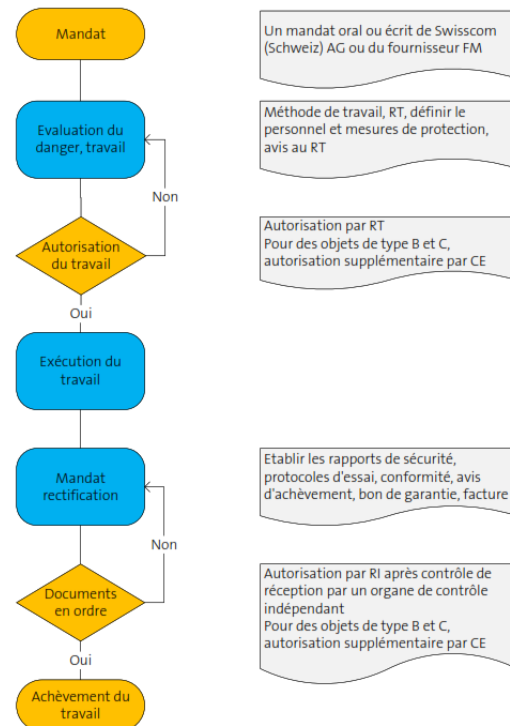
Travail sous tension (SE-DSR-02400 1.7.4.6)

Tout travail pendant lequel une personne touche volontairement des pièces sous tension avec les parties de son corps, des outils, des équipements ou des dispositifs ou accède à la zone de danger.

Travail sous tension 1 (SE-DSR-02400 1.7.4.6.1)

S'applique aux tâches de routine simples:

- Vérification;
- Mesures;
- Pose ou retrait de barrières et similaires en cas de pénétration éventuelle dans la zone de danger.



3 Remplir et contrôler la demande de travail

Le responsable des travaux remplit la demande de travail. Le chef d'établissement, ou le responsable de l'installation, se charge du contrôle et de la validation.

Mandant		Contractant	
Société		Nom N° I/K	
Contact		Rue, n°	
Rue, n°		NPA, localité	
NPA, localité		Téléphone	
E-mail		Date 26.06.2017	
Lieu de l'installation		N° SD	
Installation		Type de bâtiment	
Abonné		Compteur n°	
Rue, n°		Emplacement	
NPA, localité		Consommation	
Activité		Méthode de travail	
Date de [] à [] Heure de [] à [] Remarque		<input type="checkbox"/> R2.5.3.1a Travaux hors tension	
		<input type="checkbox"/> R2.5.3.1b Travaux à proximité de parties sous tension	
		<input type="checkbox"/> R2.5.3.1c1 Travaux sous tension 1	
		<input type="checkbox"/> R2.5.3.1c2 Travaux sous tension 2	
Personnel			
Nom, prénom	Téléphone	Fonction	Qualification selon SiKo Elektro
		Chef d'établissement	
		Responsable de l'installation	
		Responsable des travaux	

<p>Sécurité au travail</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Conformément à la méthode de travail, les règles de sécurité ont été lues et comprises</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Outil vérifié, appareil de mesure, équipement disponible</p> <p><input type="checkbox"/> Équipements de protection et matériel éprouvés et disponibles</p> <p><input type="checkbox"/> Éclairage de sécurité personnel obligatoire et disponible</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Liberté de mouvement assurée et accès dégagés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Précautions contre les sources de danger non électriques</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Schémas et documentation disponibles et consultés</p> <p><input type="checkbox"/> Communication sécurisée</p> <p><input type="checkbox"/> Plan d'urgence disponible</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Personne formée aux premiers secours présente sur chaque poste de</p> <p><input type="checkbox"/> Personne formée au travail sous tension présente</p>	<p>Catégorie de surtension - technique de mesure</p> <p>Courant de court-circuit attendu / fusible en amont</p> <p><input type="checkbox"/> Classe EPIrE <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</p> <p><input type="checkbox"/> EPI contre la chute (travaux en hauteur)</p> <p><input type="checkbox"/> EPI contre les risques chimiques (électrolytes installations de batteries)</p> <p><input type="checkbox"/> Identification des postes de travail</p> <p><input type="checkbox"/> Identification de manœuvre interdite</p> <p><input type="checkbox"/> Membre de l'équipe de travail instruit:</p> <p><input type="checkbox"/> Étendue des travaux</p> <p><input type="checkbox"/> Mesures de sécurité</p> <p><input type="checkbox"/> Répartition des tâches</p> <p><input type="checkbox"/> Utilisation des outils et technique de mesure</p> <p><input type="checkbox"/> Ordre de manœuvre disponible</p>
<p>Mesures supplémentaires pour haute tension</p> <p><input type="checkbox"/> Personne titulaire d'une autorisation de manœuvre présente, conformément à l'OCFo</p> <p><input type="checkbox"/> Barrière de protection</p> <p><input type="checkbox"/> Blindage de protection</p>	<p><input type="checkbox"/> Instructions d'accès selon OCFo 12</p> <p><input type="checkbox"/> Crochet de sauvetage obligatoire et disponible</p> <p><input type="checkbox"/> Enveloppe isolante</p> <p><input type="checkbox"/> Distance de sécurité et supervision</p>
<p>Signatures</p> <p>Le responsable des travaux confirme par la présente être entièrement informé des risques et des dangers qui se présentent lors des travaux sur les installations électriques de Swisscom AG et appliquer intégralement les règles de sécurité afférentes.</p> <p>Le responsable ou le chef d'établissement accorde par la présente l'autorisation d'exécution de l'activité mentionnée ci-dessus.</p>	
<p>Responsable des travaux</p> <p>Lieu, date</p> <p>Signature</p> <p>Annexes</p>	<p>Responsable de l'installation</p> <p>Lieu, date</p> <p>Signature</p> <p>Chef d'établissement</p> <p>Lieu, date</p> <p>Signature</p>
<p>Chef d'établissement / responsable d'inst. <input type="checkbox"/> Change Request <input type="checkbox"/> Rapport de sécurité <input type="checkbox"/> Avis d'installation</p> <p>Annexes:</p>	

X = condition minimale, les autres champs varient selon le mandat

4 Bilan

- La demande de travail est établie et remplie par les responsables des travaux.
- Dans les objets de type C, les demandes de travaux sont traitées et validées par Swisscom AG en tant que chef d'établissement.
- Dans les objets de type B, les demandes de travaux sont traitées et validées par le fournisseur FM en tant que chef d'établissement
- Dans les objets de type A, les demandes de travaux sont traitées et validées par les responsables de l'installation du fournisseur FM.
- La validation par le chef d'établissement ou les responsables de l'installation est une validation formelle pour la coordination des travaux.
- La responsabilité de l'exécution des travaux, ainsi que la sécurité au travail et la sûreté de fonctionnement, incombe au responsable de l'installation pendant tout le déroulement des opérations.
- La responsabilité de l'exécution des travaux, ainsi que la sécurité au travail et la sûreté de fonctionnement, incombe au responsable des travaux pendant leur exécution.